



Municipalité de Weedon

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Est par la présente, donné par le soussigné Daniel Le Pape, directeur général / secrétaire-trésorier de la municipalité de Weedon, que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 520, 2^e Avenue à Weedon, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 2018-069 intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-069 ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2016-044 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité situé au 520, 2^e Avenue à Weedon où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi aux heures régulières du bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Weedon, ce 16^e jour du mois de juillet 2018.

Daniel Le Pape, Urbaniste, M.ATDR, MBA
Directeur général / secrétaire-trésorier
